## Charte Vie Privée AJP

Le site ajp.be a pour objectif de diffuser auprès des journalistes ainsi que du grand public toutes les informations qui peuvent leur être utiles dans leur pratique professionnelle. La personnalisation de votre expérience-utilisateur se fait via la collecte, via des cookies, de quelques renseignements dont vous contrôlez la gestion.

Pour optimiser l'expérience-utilisateur, nous collectons les informations suivantes :

- Nécessaires au fonctionnement du site
- ...

Les finalités de ces collectes sont les suivantes :

- purement techniques (pour, par exemple, établir la connexion entre votre ordinateur et celui hébergeant le site internet)
- Analytiques (pour, par exemple, déterminer les pages les plus consultées)
- Gestion par des tierces parties de contenus extérieurs à l'AJP (par exemple, le partage sur les réseaux sociaux).

Nous traitons les données collectées en respectant des normes de sécurité strictes actuellement en vigueur.

Si l'AJP est, dans le cas d'actions spécifiques (études universitaires, ...), amenée à partager vos données avec des partenaires, cela ne se ferait que moyennant votre autorisation préalable.

Vous disposez d'un droit permanent d'accès, de rectification, de suppression de vos données personnelles comme le prévoit la loi. L'AJP met à votre disposition un point de contact unique : notre « Délégué à la Protection des Données » ou « Data Privacy Officer » (DPO) en anglais) via l'adresse mail suivante : info@ajp.be

La Charte « vie privée AJP » a pour but de vous informer de la manière dont nous récoltons et traitons vos données à caractère personnel.

Elle s'inscrit dans le souhait d'agir en toute transparence, dans le respect de la Loi du 30 juillet 2018, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Le responsable du traitement (l'AJP) porte une attention particulière à la protection de la vie privée et s'engage par conséquent à prendre les précautions raisonnables requises pour protéger les données à caractère personnel récoltées contre la perte, le vol, la divulgation ou l'utilisation non autorisée.

Dès lors, sauf limitations posées par la législation applicable, le Règlement général sur la protection des données ou « RGPD », relatif à vos données personnelles vous accorde les droits suivants :

- Droit d'accès : le droit d'être informé et de demander l'accès à vos données personnelles que traite l'AJP, (Art. 15) ;
- Droit de rectification : le droit de demander à l'AJP de modifier ou de mettre à jour vos données personnelles lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes, (Art. 16) ;
- Droit d'effacement : le droit de demander à l'AJP de supprimer définitivement vos données personnelles, (Art. 17) ;
- Droit de limitation : le droit de demander à l'AJP d'arrêter temporairement ou définitivement le traitement de tout ou partie de vos données personnelles, (Art. 18) ;
- Obligation du responsable du traitement (DPO) de vous envoyer une notification si vous en faites demande si vos données à caractère personnel ont été communiquées, rectifiées ou effacées (Art. 19) ;
- Droit à la portabilité des données : le droit de demander à l'AJP une copie de vos données personnelles au format électronique et le droit de transmettre ces données personnelles pour une utilisation par un tiers (Art. 20) ;
- Droit d'opposition (Art. 21) : le droit de refuser le traitement de vos données personnelles à des fins de prospection ;
- Droit de ne pas être soumis à la prise de décision automatisée : le droit de ne pas être soumis à une décision basée uniquement sur la prise de décision automatisée, y compris le profilage, dans le cas où la décision aurait un effet juridique sur vous ou produirait un effet significatif similaire (Art. 22).

Vous pouvez contacter directement notre « Délégué.e à la Protection des Données – DPD » (ou Data Privacy Officer – DPO en anglais) via l'adresse mail suivante : <a href="mailto:info@aip.be">info@aip.be</a>

## Mentions légales

• L'AJP, Association des Journalistes Professionnels est une ASBL agréée comme union professionnelle, inscrite à la BCE sous le numéro 0809.528.841

Son siège social est établi rue de la Senne 21, à 1000 Bruxelles

Elle est représentée par sa présidente, Sarah Frères.